

RUBRIQUE 1: Identification

1.1 Identificateur de produit

- **Nom du produit : Marshall Emulsifiable Concentrate**
- **No CAS : QUIZALOFOP-P-ÉTHYLE (96 g/L) : 100646-51-3**
- **Numéro d'enregistrement**
No D'HOMOLOGATION 33681
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
Group 1 Herbicide
- **Emploi de la substance / de la préparation** Herbicide agricole

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- **Producteur/fournisseur :**
Nissan Chemical Industries, Ltd. (Nissan)
c/o Nissan Chemical America Corporation
10777 Westheimer
Houston, TX 77042
2012 0002 2012 05 07

distribué par:
Winfield United Canada, ULC
101-302 Wellman Lane
Saskatoon, Saskatchewan
Canada S7T 0J1
1-888-975-4769

- **Service chargé des renseignements :** sds@gowanco.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

Chemtrec de téléphone d'urgence 24 - Heures: (déversement, fuite ou d'incendie)
à l'intérieur US & Canada: (800) 424-9300
à l'extérieur des États-Unis et Canada: +011 (703) 527-3887

En cas d'urgence médicale (Prosar): (888) 478-0798

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 Corrosion

Lésions oculaires graves - catégorie 1

H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS09 Environnement

Aquatic Chronic 2

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Toxicité aiguë - par inhalation - catégorie 4 H332 Nocif par inhalation.

Irritation cutanée - catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 01/29/2020

Révision: 01/29/2020

Nom du produit : Marshall Emulsifiable Concentrate

(suite de la page 1)

Aquatic Acute 2

H401 Toxique pour les organismes aquatiques.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS05 GHS07 GHS09

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Mentions de danger**

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H401 Toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml**

· **Mentions de danger**

DANGER – CORROSIVE TO EYES

WARNING - SKIN IRRITANT

POTENTIAL SKIN SENSITIZER

· **Système de classification:**

· **NFPA ratings (scale 0 - 4)**



Santé = 3

Feu = 0

Réactivité = 0

INDICE DE RISQUE:

4 Risques graves

3 Danger sérieux

2 Risque modéré

1 Léger danger

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 01/29/2020

Révision: 01/29/2020

Nom du produit : Marshall Emulsifiable Concentrate

(suite de la page 2)

- 0 Risque minimal
- **2.3 Autres dangers**
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/information sur les ingrédients

· 3.2 Caractérisation chimique : Mélanges

· **Description** : Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux :

CAS: 91-20-3	naphthalène ⚠ Cancérogénicité – catégorie 2, H351; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Toxicité aiguë - voie orale – catégorie 4, H302; Liquides inflammables - catégorie 4, H227	<11,0%p/p
CAS: 100646-51-3	Quizalofop-p-ethyl ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Toxicité aiguë - voie orale – catégorie 4, H302; Toxicité aiguë - par contact cutané – catégorie 4, H312	½ 10,3%p/p
CAS: 872-50-4	N-méthyl-2-pyrrolidone ⚠ Toxicité pour la reproduction - catégorie 1B, H360; ⚠ Irritation cutanée - catégorie 2, H315; Irritation oculaire - catégorie 2A, H319; Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - catégorie 3, H335; Liquides inflammables - catégorie 4, H227	<8,0%p/p

· **Indications complémentaires** : Pour le libellé des mentions de danger citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers soins

· 4.1 Description des premiers secours

· Remarques générales :

Avoir le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez un centre antipoison ou un médecin, ou aller pour le traitement.

Vous pouvez également contacter 1-888-478-0798 pour obtenir des informations de traitement médical d'urgence.

· Après inhalation :

- Déplacer la personne vers une source d'air frais.
- Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible.
- Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

· Après contact avec la peau :

- Enlever tous les vêtements contaminés.
- Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes.
- Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

· Après contact avec les yeux :

- Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes.
- Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil.
- Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

· Après ingestion :

- Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.
- Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler.
- Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin.
- Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 01/29/2020

Révision: 01/29/2020

Nom du produit : Marshall Emulsifiable Concentrate

(suite de la page 3)

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Non disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Administrer un traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
 - **Moyens d'extinction :**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Les vapeurs forment un mélange explosif avec l'air. Le chauffage peut dégager des vapeurs qui peuvent être enflammés.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
 - **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Peut-être nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou absorption par la peau. Provoque une irritation des yeux. Ne pas mettre dans les yeux ou les vêtements. Éviter le contact avec la peau. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Utiliser une ventilation adéquate. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon après avoir manipulé. Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive vers des zones d'habitation humaine ou domaines d'activité humaine, comme les maisons, les chalets, les écoles et des zones récréatives est minime. Prendre en considération la vitesse du vent, direction du vent, des inversions de température, l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur. Ne pas entrer ou permettre l'accès des zones traitées aux travailleurs pendant le délai de sécurité (DS) de 4 jours suivant l'application pour le dépistage des activités dans la caméline. Pour toutes les autres cultures, ne pas pénétrer ou permettre l'entrée dans la zone traitée aux travailleurs pendant le délai de sécurité de 12 heures.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**
Recueillir les liquides à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (sable, terre, terre de diatomées, vermiculite)
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manutention et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
 - **DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX. AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LA PEAU. SENSIBILISANT POTENTIEL POUR LA PEAU.**
Ce produit peut être nocif s'il est avalé, inhalé ou absorbé par la peau. Il irrite les yeux. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Utiliser dans un endroit suffisamment aéré. Porter des lunettes protectrices ou un écran facial, des gants résistant aux produits chimiques et une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long lors de la préparation du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations.
 - **Préventions des incendies et des explosions :** Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 01/29/2020

Révision: 01/29/2020

Nom du produit : Marshall Emulsifiable Concentrate

(suite de la page 4)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
 - **Stockage :**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
NE PAS contaminer l'eau, la nourriture humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.
PESTICIDES STOCKAGE: Conserver le produit dans son contenant original, loin des pesticides autre, engrais, alimentation humaine ou animale.
 - **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec les aliments des animaux ou humaines.
 - **Autres indications sur les conditions de stockage :** Protéger contre le gel.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Non disponibles.**

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
 - **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
 - **Équipement de protection individuel :**
 - **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
 - **Protection respiratoire :** N'est pas nécessaire.
 - **Protection des mains :**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

- **Matériau des gants des gants** résistant aux produits chimiques
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux :**



Lunettes de protection hermétiques

- **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
 - **Indications générales**
 - **Aspect :**
 - **Forme :** Liquide
 - **Couleur :** Ambré
 - **Odeur :** Aromatique
 - **Seuil olfactif :** Non déterminée.

(suite page 6)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 01/29/2020

Révision: 01/29/2020

Nom du produit : Marshall Emulsifiable Concentrate

(suite de la page 5)

· valeur du pH :	5,6
· Changement d'état	
· Point de fusion :	Non déterminée.
· Point d'ébullition :	Non déterminée.
· Point d'éclair	Non applicable.
· Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable.
· Température de décomposition :	Non déterminée.
· Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion :	
· Inférieure :	Non déterminée.
· Supérieure :	Non déterminée.
· Pression de vapeur :	Non déterminée.
· Densité à 20 °C:	1,02 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminée.
· Densité de vapeur:	Non déterminée.
· Taux d'évaporation:	Non déterminée.
· Solubilité dans/miscibilité avec	
· l'eau :	Emulsionnable
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminée.
· Viscosité :	
· Dynamique :	Non déterminée.
· Cinématique :	Non déterminée.
· 9.2 Autres informations	Non disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Non disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions normales.
 - Décomposition thermique/conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Non disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles : Non disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Données toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
 - Toxicité aiguë :
Nocif par inhalation.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
Oral	LD50	5.900 mg/kg (conseil) (Male)
	LD50	4.100 mg/kg (conseil) (Female)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 01/29/2020

Révision: 01/29/2020

Nom du produit : Marshall Emulsifiable Concentrate

(suite de la page 6)

Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	2,6 mg/l (conseil)

· **Effet primaire d'irritation :**

· **de la peau :**

modérément irritant

Provoque une irritation cutanée.

· **des yeux :**

Provoque de graves lésions des yeux.

· **Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Indications toxicologiques complémentaires :**

· **Catégories cancérogènes**

· **IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)**

CAS: 91-20-3	naphtalène	2B
--------------	------------	----

· **NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)**

CAS: 91-20-3	naphtalène	R
--------------	------------	---

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

· **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Données écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique :**

Le présent produit renferme un distillat de pétrole, qui est modérément à fortement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques pendant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par application directe, élimination de déchets ou nettoyage de l'équipement.

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées dans le **MODE D'EMPLOI**.

TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Non disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Non disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Non disponibles.

· **Autres indications écologiques :**

· **Indications générales :** Aucune pollution des eaux connue.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT :** Non applicable.

· **vPvB :** Non applicable.

· **12.6 Autres effets néfastes** Non disponibles.

CA/FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 01/29/2020

Révision: 01/29/2020

Nom du produit : Marshall Emulsifiable Concentrate

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 13: Données sur l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Pour plus d'informations concernant l'élimination des produits non utilisés, contactez le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. Contactez le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

· **Emballages non nettoyés :**

· **Recommandation :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Ceci est un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. Contactez votre revendeur / distributeur ou municipalité locale pour l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant de prendre le récipient sur le site de collecte:

1. trois fois ou le rincer à pression le contenant vide. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable pour un usage ultérieur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

· DOT/TMD	néant
· ADR	Exemption des polluants marins (TMD 1.45.1)
· ADN	néant
· IMDG, IATA	UN3082

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

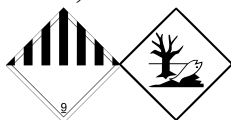
· DOT/TMD, ADR	néant
· ADN	néant
· IMDG	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. POLLUANTS MARINS
· IATA	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· 14.3 DOT, ADR, ADN

· Classe	néant
----------	-------

· IMDG, IATA



· Class	9 Matières et objets dangereux divers.
· Label	9

· 14.4 Groupe d'emballage

· DOT/TMD, ADR	néant
· IMDG, IATA	III

· 14.5 Dangers pour l'environnement :

· Marine Polluant :	Oui
	Signe conventionnel (poisson et arbre)

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 01/29/2020

Révision: 01/29/2020

Nom du produit : Marshall Emulsifiable Concentrate

(suite de la page 8)

· Marquage spécial (IATA) :	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· No EMS :	F-A,S-F
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU :	Canada TMD: Exemption des polluants marins (TMD 1.45.1)
	US DOT: Non réglementé

RUBRIQUE 15: Informations sur la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)	
CAS: 91-20-3	naphtalène
CAS: 872-50-4	N-méthyl-2-pyrrolidone

- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 71, 72

- **Prescriptions nationales :**

- **Classification complémentaire selon GefStoffV (ordonnance sur les produits dangereux) annexe II :**
Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Des exigences environnementales propres au Canada concernant la manipulation, l'utilisation et l'élimination de ce produit antiparasitaire sont indiquées sur l'étiquette.

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique :** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

H227 Liquide combustible.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Service établissant la fiche technique :** Supply Chain

- **Contact :** sds@gowanco.com

- **Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité** 01/29/2020 / -

(suite page 10)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 01/29/2020

Révision: 01/29/2020

Nom du produit : Marshall Emulsifiable Concentrate

(suite de la page 9)

· Acronymes et abréviations :

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
NFPA: National Fire Protection Association (USA)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

CA/FR